Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260708-104ASS-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 30/06/2026

Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le huit juillet deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41 **Présents : 32** **Votants** : 32 Contres : Abstentions :	**Présent :** **BLERUAIS** : LECHEVESTRIER Daniel / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael/ **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : / **MEDREAC** : GAUTIER Magali/ **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, RENVAZE Pascal, LEMAIRE Vanessa / **MUEL** : CHENAIS Patrick / **QUEDILLAC** : CRESPEL Vincent / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, GLOTIN Michel, LE PAPE Marie-Hélène / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Excusés / Absents : **09**	**Excusés :** BERTHELOT Morgan, CHICOINE Daniel, MORICE Anne-Marie, PIEDERRIERE Olivier, GENET Béatrice, BIZETTE Fabrice, MÉAL Lydie **Absents :** DAVID Lilian, ROUYER Gael
Pouvoirs : **05**	**Pouvoirs :** BERTHELOT Morgan à LE BOUQUIN Mickael, CHICOINE Daniel à BOHANNE Jean-François, MORICE Anne-Marie à CHENAIS Patrick, PIEDERRIERE Olivier à GAUTIER Magali, GENET Béatrice à QUINTIN Jenny

Délibération n° : 2026-104-BaL
Thème : GEMAPI
Titre : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Rennes Métropole
Rapporteur : Denis LEVREL

Monsieur le Vice-Président en charge des Petit et Grand Cycles de l'Eau expose :

Le périmètre de la compétence GEMAPI sur le territoire de la CCSMM s'étend sur deux bassins versant : le Néal et le Guy Renault. Le bassin versant du Néal s'étend au-delà du périmètre communautaire et notamment sur la commune de Miniac-sous-Bécherel, pour laquelle la compétence GEMAPI est assurée par Rennes Métropole (RM).

Dans un objectif de cohérence, le programme de restauration des milieux aquatiques doit être mené à l'échelle d'un bassin versant, et par un seul opérateur.

La CCSMM étant déjà maître d'ouvrage sur le bassin versant du Néal, il est proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux également sur la commune de Miniac sous Bécherel. A cette fin, il convient d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCSMM et RM pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau, au lieu-dit Montifault sur la commune de Miniac-sous-Bécherel.

L'objectif des travaux est de restaurer le ruisseau en lui redonnant un gabarit et une sinuosité adaptés, et de replanter une ripisylve adaptée à une prairie humide. De plus, le talus en bord de champs sera repris et les trous dans la haie seront comblés. L'ensemble du linéaire du cours d'eau sera clôturé et une passerelle bois permettra de faire traverser le bétail.

Le coût des travaux est estimé à 70 000€ TTC, financé à 80% par les partenaires, le solde étant à la charge de Rennes métropole.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260708-104ASS-DE

Plan de financement prévisionnel :

Nature de la dépense	Montant du projet		Financements	Taux	Montant attendus
Travaux Milieux Aquatiques	70 000,00 €	TTC	Agence de l'eau Loire-Bretagne	50%	35 000,00 €
			Département d'Ille et Vilaine	30%	21 000,00 €
			Total des ressources externes		**56 000,00 €**
Animation Milieux Aquatiques	Taux	2,5%	Reste à charge		14 000,00 €
	Montant	1 750 €	**Montant total : Reste à charge + participation à l'animation**		**15 750,00 €**

Figure 1 : Plan prévisionnel de financement

Vu les statuts, et la compétence GEMAPI de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la restauration du ruisseau de Montifault sur la commune de Miniac-sous-Bécherel annexée à la présente délibération ;**
- **AUTORISE le Président, ou en son absence l'un des Vice-Présidents délégués, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Président,
Patrick HERVIOU

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 09/07/2026
Qualité : Par le président